

# FONCTION PUBLIQUE : URGENCE SALAIRES !

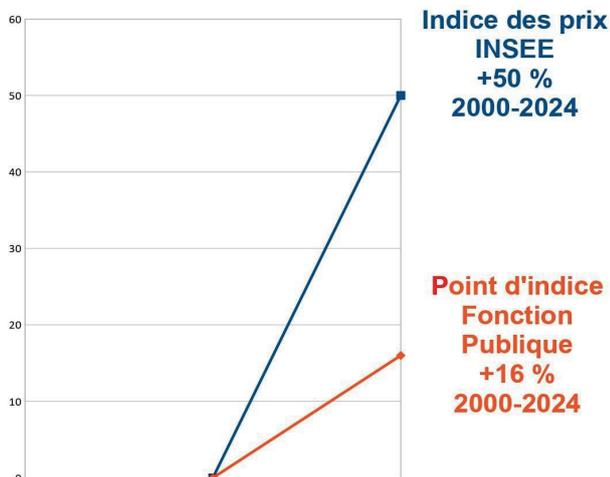
## Appel à la mobilisation, grève et manifestations le 19 mars

**L**a hausse des prix a atteint 4,9% en 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile.

**Pire, 8 millions de personnes, soit un quart des travailleurs et travailleuses, sont aujourd'hui précaires. Macron et Attal nous parlent de rémunérations et de carrières au mérite, c'est-à-dire à la tête du client. Ils veulent individualiser, diviser, différencier pour mieux privatiser. Les profiteurs du CAC 40 s'enrichissent et l'immense majorité de la population n'en peut plus.**

### Ça ne peut plus durer !

Plutôt que d'augmenter nos salaires, le gouvernement ne nous concède que des primes non cotisées, exceptionnelles au bon vouloir des employeurs, comme la prime « pouvoir d'achat ». Ces derniers mois, on nous a accordé de très légères augmentations du point d'indice, qui détermine les rémunérations des 5,6 millions d'agent-es du public, fixé aujourd'hui à 4,92 euros. Mais ces augmentations n'ont servi qu'à « courir » après le SMIC qui, lui, bénéficie d'une revalorisation automatique liée à l'inflation, contrairement au point d'indice. Depuis plus de 20 ans, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser, comme le montre la courbe ci-dessous. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 euros, mais à 6,36 euros !



### Une grille rabougrie

Où en est-on en ce début d'année ? Cinq points d'indice ont été accordés au 1<sup>er</sup> janvier à toutes les agent-es, ce qui correspond royalement à moins de 25 euros... En fait, il s'agissait d'éviter encore une fois que le SMIC dépasse le bas de la grille, puisque ce dernier a augmenté de 1,13% à la même date. Et comme on n'a pas touché à la valeur du point, la grille continue à « se tasser », comme on le voit sur la grille du premier grade. Les huit premiers échelons de la grille sont à un seul point d'indice de décalage. La conséquence est simple : en 12 ans de carrière, on gagne 34,46 euros. Et en 19 ans, si on arrive au bout du grade, on aura gagné à peine plus de 100 euros...

Et cet effet de tassement se répercute sur toute la grille. Le deuxième grade de la catégorie C démarre à un seul point d'indice au-dessus du premier, soit 4,92 euros, et la catégorie B à six points au-dessus, soit moins de 30 euros !

### Échelle C1 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Adjoint Administratif, Technique, d'Animation,...)

Echelons	Durée	Indices	Salaires
	UNIQUE	Majorés	Brut
1	1 an	366	1801,74
2	1 an	367	1806,66
3	1 an	368	1811,58
4	1 an	369	1816,51
5	1 an	370	1821,43
6	1 an	371	1826,35
7	3 ans	372	1831,27
8	3 ans	373	1836,20
9	3 ans	376	1850,97
10	4 ans	377	1855,89
11		387	1905,12

### Les nouvelles grilles de traitement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :



### Salaire au mérite, c'est du pipeau !

Le président de la République, dans sa conférence de presse, a annoncé l'instauration d'une « rémunération au mérite » induisant la carrière au mérite pour les fonctionnaires. La bonne blague ! Cela fait des décennies que les primes « à la tête du client » ont été généralisées dans nos collectivités. Sans que cela ne règle rien, ni en matière de reconnaissance, ni en matière de motivation

## Le point d'indice à 6 €, parce que nous le méritons !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 euros. Cette mesure de justice profiterait à tous les agent-es public-ques, fonctionnaires et non-titulaires.

Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite.

### Le point à 6 euros, ça veut dire :

	Indice majoré	Traitement brut actuel	Avec le point à 6 €
Pour un Adjoint Technique au 1er échelon	366	1 801,74 €	2 196,00 €
Pour un Adjoint Administratif principal (2e cl.) au 5ème échelon	374	1 841,12 €	2 244,00 €
Pour une ATSEM principale (1e cl.) au 6ème échelon	408	2 008,49 €	2 448,00 €
Pour un Agent de Maîtrise au 10ème échelon	421	2 072,49 €	2 526,00 €
Pour une Auxiliaire de Puériculture au 8ème échelon	444	2 185,71 €	2 664,00 €
Pour un Rédacteur principal (2e cl.) au 8ème échelon	457	2 249,71 €	2 742,00 €

## Une grille revalorisée

Pour permettre un vrai déroulement de carrière et reconnaître les qualifications, il faut « redonner de l'air » à la grille de la Fonction publique.

### Nous revendiquons :

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 200 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 600 €	1,2
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,02	3 000 €	1,4
B2	BAC+2	376	1 850,97 €	1,03	3 500 €	1,6
A1	BAC+3	395	1 944,50 €	1,08	4 000 €	1,8
A2	BAC+5	466	2 294,02 €	1,27	4 400 €	2,0
A3	BAC+8				5 000 €	2,3

Ces mesures sont à même de redonner une dynamique à nos carrières, aujourd'hui à l'étroit dans une grille étriquée.

**Pour défendre notre statut, pour des classifications à la hauteur, pour un point d'indice à 6 euros et son indexation sur l'inflation, partout, réunissons-nous en heures d'info syndicale, en assemblées générales pour discuter et décider ! Les propositions qui figurent dans ce tract ne sont pas à prendre ou à laisser. Elles sont réalistes économiquement et socialement nécessaires.**

**LES DÉCIDEURS SONT AU GOUVERNEMENT ALORS PORTONS-LES HAUT ET FORT LORS DE LA JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATION LE 19 MARS !**



### J'ADHÈRE

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Tél. : ..... Courriel : ..... @ .....  
 Collectivité (nom et département) : .....



#### Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex  
 Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr  
 Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

